

## Avis d'appel public à la concurrence

---

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : SIMOUV.

Correspondant : M. le président, 540 rue du Président Lécuyer 59880 Saint-Saulve, tél. : 03-27-45-21-25, télécopieur : 03-27-45-63-08, courriel : marche@simouv.fr.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr/>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

*Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice* : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus.

**Objet du marché : dépose, fourniture, installation, essais et mise en service d'un tunnel de lavage autobus pour l'atelier dépôt bus de Denain.**

CPV - Objet principal : 42995100

*Objets supplémentaires* : 42716100.

*Lieu d'exécution* : atelier dépôt bus de Denain, 59220 Denain.

*Code NUTS* : FRE1.

L'avis implique un marché public.

*Caractéristiques principales* :

le présent marché porte sur la dépose, la fourniture, la livraison, les essais et la mise en service d'un tunnel de lavage pour autobus à l'atelier dépôt bus de Denain.

Les spécifications détaillées sont reprises au Cahier des Clauses Techniques Particulières (Cctp).

La notification du marché est envisagée en décembre 2020.

Le présent marché est établi sur le fondement des articles suivants du Code de la Commande Publique (Ccp) :

-Articles L1212-1 et suivants portant sur les entités adjudicatrices ;

-Articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-3 portant sur les marchés passés selon une procédure adaptée

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)* : cf. Règlement de la consultation.

*Options : descriptions concernant les achats complémentaires* : le présent marché comprend les deux prestations supplémentaires éventuelles:

-Prestation supplémentaire éventuelle n°1 : fourniture, livraison, essais et mise en service d'un système de recyclage des eaux usées pour le tunnel de lavage,

-Prestation supplémentaire éventuelle n°2 : remplacement de la structure métallique supportant les brosses.

*Des variantes seront-elles prises en compte*: oui. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

*Cautionnement et garanties exigés* : cf. Règlement de la consultation.

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : les règlements ont lieu par virement, selon un délai global de paiement de 30 jours. Financement : budget propre du SIMOUV.

Les prix du marché sont réputés être fermes, non révisables et non actualisables pour la durée du marché.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : cf. Règlement de la consultation.

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Conditions de participation :*

*Critères de sélection des candidatures* : cf. Règlement de la consultation.

*Situation juridique - références requises* : cf. Règlement de la consultation.

*Capacité économique et financière - références requises* : cf. Règlement de la consultation

*Référence professionnelle et capacité technique - références requises* : cf. Règlement de la consultation.

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :*

*Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :*

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

*Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :*

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

*Autres renseignements demandés :*

- Autres renseignements demandés : dossiers B et C conformément au règlement de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

*Type de procédure :* procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres :* 26 novembre 2020, à 12 heures.

*Délai minimum de validité des offres :* 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements :*

*Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :* 201002.

*Renseignements complémentaires :* cf. règlement de la consultation.

*Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :* téléchargeable gratuitement au travers de la plateforme de dématérialisation :

<https://marchespublics596280.fr/>.

*Date limite d'obtention :* 26 novembre 2020, à 12 heures.

*Conditions de remise des offres ou des candidatures :*

exclusivement au travers de la plateforme de dématérialisation.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 25 octobre 2020.

*Instance chargée des procédures de recours :* Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 Lille, tél. : 03-20-63-13-00, courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr, télécopieur : 03-20-63-13-00.

*Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :* l'ensemble des référés prévus par les articles L551-1, L521-13, L521-1, L521-2, R532.1, R541-1 du Code de Justice Administrative, sans condition de délai sauf le référé précontractuel devant être engagé avant la signature du marché contesté et le référé contractuel devant être engagé dans un délai de 31 jours à compter de la publication au JOUE.

Déféré préfectoral sur saisine : Article L 4142-1 du CGCT dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la décision contestée.

Recours pour excès de pouvoir prévu à l'article R421-1 du CJA dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée.

Prolongation possible de quatre à six mois du délai pour l'exercice d'un recours administratif ou par la saisine du Préfet pour déférer la décision contestée au Tribunal Administratif

Recours administratif auprès du Président du simouv.

- référé précontractuel : article L 551-1 du CJA jusqu'à la conclusion de l'accord-cadre,

Article R 421-1 et 3 du CJA : 2 mois à compter de la décision de rejet.

Autre : cf. Règlement de la consultation.

*Mots descripteurs* : Equipement industriel.